



Réponse commune du ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, du ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme et de la ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire n°4510 du 21 juillet 2026 de l'honorable député Monsieur Mars Di Bartolomeo concernant « le recyclage des déchets inertes au Luxembourg »

1. Quelle a été, pour les cinq dernières années, la part des déchets inertes recyclée et réutilisée sur le territoire national, ventilée par catégorie de matériaux ?

Les déchets inertes constituent un flux important de matériaux issus principalement des activités de construction et de déconstruction. Leur valorisation varie selon leur nature et leurs caractéristiques techniques.

Le tableau ci-dessous reprend les quantités en tonnes de déchets recyclés (hors remblais) au Luxembourg pour les cinq dernières années.

2020	2021	2022	2023	2024
1 469 762	2 078 303	2 438 231	1 636 895	1 945 160

Ces déchets sont principalement constitués de béton, de bitume, de briques ou encore de terres et cailloux.

Le tableau ci-dessous reprend les quantités en tonnes de déchets valorisés dans des opérations de remblayage au Luxembourg.

2020	2021	2022	2023	2024
3 602 764	2 508 476	2 035 805	1 556 860	1 395 267

Il s'agit principalement de terres et de cailloux.

L'Administration de l'environnement ne dispose pas d'informations permettant une décomposition détaillée des différents flux de déchets recyclés. Les données disponibles sont établies sur base des codes CED2 (Catalogue européen des déchets) utilisés au niveau de l'Union européenne, lesquels ne permettent pas de faire la distinction selon les différentes catégories de matériaux composant ces flux.

2. Quelles ont été, pour les cinq dernières années, les quantités de ces déchets exportées vers les pays voisins, en distinguant celles destinées à l'élimination de celles destinées au recyclage ?

Le tableau ci-dessous reprend les quantités de déchets inertes exportés pour recyclage.

2020	2021	2022	2023	2024
2 627 383	2 711 374	2 743 152	2 422 380	1 927 678

Au cours des cinq dernières années, ces flux d'exportation, principalement constitués de terres d'excavation, ont représenté en moyenne environ 2,5 millions de tonnes par an.



La majorité de ces déchets est exportée en vue d'être valorisée à l'étranger, principalement pour le remblayage de carrières et dans le cadre de projets ponctuels de terrassement et de réaménagement. Il y a lieu de préciser que, conformément au paragraphe 9 de l'article 26 de la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets, le transfert transfrontalier de déchets inertes à des fins d'élimination en tant que déchets ultimes est interdit.

3. Quels sont les projets industriels existants et en développement au Luxembourg dans le domaine du recyclage des déchets inertes ?

Le Luxembourg ne dispose pas d'installations industrielles de recyclage des déchets inertes proposant des prestations et des capacités de traitement accessibles à l'ensemble des entreprises du secteur de la construction. Les capacités de traitement existantes sont essentiellement constituées d'installations exploitées par des opérateurs économiques privés pour leurs propres besoins.

Le développement de filières de recyclage plus structurées constitue un enjeu majeur pour renforcer la valorisation des déchets minéraux sur le territoire national, dans le but de favoriser leur gestion de proximité, de limiter les transferts transfrontaliers et de réduire l'élimination par mise en décharge. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'économie circulaire ainsi que dans la mise en œuvre du Plan national de gestion des déchets et des ressources (PNGDR 2025).

Il ne relève pas de la compétence des administrations placées sous la tutelle du ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité de communiquer sur des projets pour lesquels elles n'ont pas encore été saisies d'un dossier de demande d'autorisation.

Luxembourg, le 20 août 2026
(s.) Serge Wilmes
Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité